

Immigrations africaine et est-européenne au Portugal

Deux traitements médiatiques

Le programme européen « *Observatory against ethnic and sexual discrimination* », qui s'est déroulé de janvier 2000 à janvier 2001 à l'Université Catholique Portugaise et a concerné le Portugal, l'Italie, l'Espagne et le Danemark, a permis de collecter les données qui sont commentées ici. On commencera par un tableau de l'immigration au Portugal, avant de rappeler les causes de la législation adoptée en juillet 2000 concernant le séjour permanent des étrangers dans ce pays. On étudiera, enfin, les images de l'immigration telles qu'elles sont véhiculées en juillet et août 2000 par deux quotidiens de référence, *Público* et le *Diário de Notícias*, publiés à Lisbonne. Cette période a été choisie en raison du débat, à l'Assemblée de la République, sur la Nouvelle Loi de séjour des étrangers, ainsi que par le fait, déjà avéré dans plusieurs autres études, que les problèmes d'immigration – mis en rapport avec les problèmes de l'insécurité urbaine et avec les deuxième et troisième générations des immigrés africains – apparaissent pendant l'été avec plus de visibilité dans les médias. Par une approche qualitative, nous comparerons les images de la deuxième et troisième génération d'immigrés, qui sont venus des Pays africains d'expression portugaise, avec les images de l'immigration venue des pays d'Europe de l'Est. Il convient de préciser que les premiers, bien qu'ils ne soient pas des immigrés mais des Luso-Africains qui ont pour la plupart la nationalité portugaise, sont généralement englobés dans l'immigration et vus comme des « immigrés d'origine africaine ».

Le Portugal, nouveau pays d'immigration

Nous commençons ce travail par un bilan de l'immigration au Portugal en tenant compte de quelques particularités récentes : le processus qui a conduit à l'indépendance des Pays africains sous la domination coloniale

portugaise au milieu des années 1970 ; l'adhésion du Portugal à la Communauté européenne en 1986, ainsi que le développement économique et social qui en découle.

Les transformations vécues par la société pendant les trois dernières décennies ont conduit le Portugal, par tradition un pays d'émigration, à acquérir aussi le statut de pays d'immigration. Comme plusieurs auteurs¹, nous considérons ici les immigrés comme des groupes ou des personnes qui sont perçus comme des « étrangers originaires des pays pauvres qui cherchent du travail et de meilleures conditions de vie ». Cette perception sociale conçoit difficilement un Anglais ou un Espagnol comme un immigré, mais a tendance à identifier un individu d'origine africaine – même s'il est né au Portugal et qu'il est de nationalité portugaise et, par conséquent, luso-africain –, brésilienne ou de l'Est européen comme un immigré.

Il paraît évident que l'immigration actuelle doit être comprise en fonction des flux migratoires mondiaux, mais aussi en considérant les rapports existant entre le Portugal et les Pays africains de langue officielle portugaise (Palop) qui, dans un scénario de recul et de conflit – par exemple, les plans de restructuration du FMI et de la Banque mondiale dans les années 1980, et les constantes guerres fratricides des années 1990 – ont poussé vers l'ancienne métropole un grand nombre de personnes à la recherche de meilleures conditions de vie². Un autre groupe d'immigrés, les Brésiliens, a aussi tendance à grandir dans la société portugaise, en raison de l'histoire commune aux deux pays et de la recherche d'une plus grande stabilité, sécurité et de meilleures conditions économiques que celles qu'offre le Brésil³. D'un autre côté, à partir de la fin des années 1990, l'amélioration des conditions de vie, le recul démographique, la stabilisation financière et les grands travaux publics prévus dans le cadre des aides de la Communauté Européenne, contrastent avec la destructuration et le morcellement des anciennes républiques socialistes, et attirent au Portugal un grand nombre de citoyens de l'Europe de l'Est.

Face à ces flux migratoires, les dispositions légales adoptées par le Gouvernement ont été diverses, quand on sait que le Portugal a signé les Accords de Schengen (conclus en 1993 et élargis en 1999), qui règlent l'entrée et le séjour des étrangers dans l'espace communautaire. La Loi de la nationalité portugaise, approuvée en 1981⁴, est devenue le premier instrument dissuasif limitant l'accès à l'immigration à beaucoup de candidats potentiels d'anciennes colonies africaines. Elle fut suivie en 1982, 1994 et 1997 par de nouvelles mesures restrictives. En 1992⁵ commença le premier

-
1. M.I. BANHA & P. GOIS, « Migrações Internacionais de e para Portugal : o que sabemos e para onde vamos ? », *Revista Crítica de Ciências Sociais* (Lisbonne), 52-53, novembre 1998-févr. 1999 : 229-280.
 2. « Os africanos procuram cada vez mais Portugal : dados provisórios do INE indicam quase 200 mil estrangeiros a residir legalmente no País, tendo 12 500 chegado em 1999 », *Diário de Notícias*, 21 septembre 2000 : 15.
 3. C. VIANNA, « A Comunidade brasileira em Portugal », *Janus* (Lisbonne), *Público* – Universidade Autónoma de Lisboa, 2001 : 180-181.
 4. Loi n° 37/81 du 3 Octobre 1981, réglementée par le décret-loi n° 322-82 du 12 août 1981,
 5. Décret-loi n° 212/92 du 12 octobre 1992.
-

processus de légalisation d'immigrés clandestins, lequel attribua à 39 000⁶ d'entre eux un permis de séjour. Parmi ces derniers, il y avait approximativement 28 300 immigrés originaires des Palop, et près de 5 300 venus du Brésil.

À partir des années 1990, des pressions contradictoires influencent la politique portugaise d'immigration, dans la mesure où les gouvernements successifs se trouvent sous la contrainte à la fois de politiques européennes restrictives et de l'impérieuse nécessité de recourir à la main-d'œuvre étrangère. C'est dans ce contexte que s'insère l'ouverture, en 1996⁷, d'une nouvelle période de régularisation d'immigrés clandestins et, plus récemment, en janvier 2001, de l'octroi de nouveaux permis de séjour aux travailleurs étrangers, encadré juridiquement dans les modifications apportées à la Loi de séjour des étrangers.

Tandis qu'en 1996, 35 000⁸ permis de séjour ont été accordés, 23 400 à des immigrés des Palop et 2 300 à des citoyens brésiliens, on estime que cette nouvelle période de légalisation s'adresse fondamentalement aux immigrés de l'Europe de l'Est⁹. En fait, si à la fin de 1999, le SEF (service des Étrangers et des Frontières) comptabilisait, en données provisoires, 2 343 citoyens de l'Est en situation légale, des données du même SEF et de la CGTP (Confédération générale des travailleurs portugais) ont permis d'estimer, en janvier 2001, qu'entre 30 000 à 50 000 travailleurs sont venus des pays de l'Est en situation illégale¹⁰.

Tabl. I. — ÉTRANGERS QUI RÉSIDENT LÉGALEMENT AU PORTUGAL,
PAR CONTINENT D'ORIGINE (SITUATION EN 1998)

<i>Continent</i>	<i>Nombre</i>
Afrique	82 467
Amérique du Nord	10 310
Amérique du Sud	24 728
Asie	7 887
Union européenne	52 273
Europe de l'Est	2 110
<i>Total</i>	<i>179 775</i>

Source : SEF, Departamento de Planeamento. In : Janus 2001¹¹.

Dans le contexte général, il faut encore tenir compte du lien que la société, surtout les médias, ont tendance à établir entre la question démographique portugaise et l'immigration. Il y a en effet de nombreuses références

6. Source : Service des étrangers et des frontières (données fournis par le Centre de documentation du ministère du Travail).

7. Loi n° 17/96 du 24 mai 1996.

8. Source : Service des étrangers et des frontières (données fournies par le Centre de documentation du ministère du Travail).

9. « Portugal não está preparado para os imigrantes de Leste », *Expresso*, 3 février 2001.

10. V. AZEVEDO, « Mão de Obra descartável », *Expresso*, 20 janvier 2001 : 41.

11. M. REBELO, « Comunidades estrangeiras em Portugal », *Janus* (Lisbonne), *Público - Universidade Autónoma de Lisboa*, 2001 : 168-169.

à la réalité portugaise, qui font le constat que « le taux d'accroissement naturel et total [de la population portugaise] se situent entre les plus bas, en deçà de la moyenne européenne », et que la « population n'a ni augmenté ni diminué considérablement [presque 10 millions d'habitants en 1999], mais a connu des variations importantes », non seulement dans les comportements, mais aussi dans les structures démographiques, principalement en ce qui concerne le taux de naissance (proche de la moyenne européenne) et de fécondité (identique à la moyenne européenne)¹². Ainsi, et en conformité avec des rapports récents des Nations Unies évoqués à plusieurs reprises, l'immigration vers le Portugal viendrait suppléer les lacunes démographiques et permettre le maintien des services de protection sociale¹³. Ces facteurs ont servi de toile de fond aux discussions qui se déroulaient à l'Assemblée de la République.

La modification de la loi de l'immigration

Pendant la période de la discussion à l'Assemblée de la République, en juin et juillet 2000, les arguments se sont essentiellement concentrés sur la nécessité d'établir un régime de permis pour que les étrangers puissent rester au Portugal en fonction des besoins de main-d'œuvre, par l'octroi de permis de travail, renouvelés d'année en année, pendant cinq ans maximum. Dans cette perspective, la discussion a porté sur la nécessité, ou non, d'établir pour l'immigration le principe des quotas par pays et qualifications professionnelles. Cela impliquait de rassembler des données fiables pour l'élaboration d'un rapport annuel indicatif des besoins de main-d'œuvre par secteur d'activité¹⁴.

Les modifications qui ont été approuvées stipulent que le permis de séjour des immigrés dépend d'un contrat de travail, et firent l'objet de l'opposition des secteurs les plus à gauche de la société, surtout du Parti communiste et du Bloc de gauche¹⁵, ainsi que des organisations d'immigrés rassemblées dans le Secrétariat coordinateur des associations pour la légalisation¹⁶. Ces organisations considèrent que « la proposition gouvernementale est surtout une tentative pour satisfaire les intérêts de quelques entreprises de construction civile et travaux publics, leur accordant la main-d'œuvre dont ils ont besoin » et, au contraire de ce que le Gouvernement soutient, les nouvelles dispositions rendent les immigrés très vulnérables

12 A. BARRETO, *A situação social em Portugal 1960-1999*, Lisbonne, ICS, 2000 : 42-43.

13 C. CARVALHO, « Europa precisa de 35 milhões no próximo quarto de século », *Expresso*, 23 décembre 2000 : 12.

14 M. SILVA, « Quotas anuais de imigrantes : PS e PP de acordo, o governo vai definir, todos os anos, o número de estrangeiros de que Portugal precisa em cada sector », *Diário de Notícias*, 20 juillet 2000 : 4 ; P. CORREIA, « AR [Assemblée de la République, ndlr] muda regras da imigração : governo, apoiado pelo CDS/PP, atribui direito de permanência até cinco anos aos estrangeiros com contratos de trabalho », *Diário de Notícias*, 27 juillet 2000 : 4.

15 *Bloco de esquerda* : petit parti d'extrême-gauche dont les deux députés ont déployé une intense activité parlementaire lors de ce débat.

16 Comme, par exemple, *Obra católica das migrações, União geral dos trabalhadores, Casa do Brasil, Associação guineense de solidariedade social e Associação cabo-verdiana*.

aux intérêts des patrons, ce qui cause des situations de grande dépendance et de fragilité¹⁷.

Pour le ministre de l'Intérieur de l'époque, Nuno Severiano Teixeira, cette nouvelle loi a pour but d'aider l'immigration légale et d'empêcher l'immigration illégale et, en même temps, de réprimer le trafic et l'exploitation des immigrés comme main-d'œuvre clandestine. Le ministre considère encore que la même loi introduit un ensemble de mesures fondamentales pour combattre l'engagement de main-d'œuvre clandestine, grâce à « la criminalisation des réseaux avec un cadre pénal qui peut aller jusqu'à cinq années de prison » et par l'institution, « pour les entreprises qui emploient de la main-d'œuvre clandestine », d'« amendes comprises entre 30 000 et 49 000 000 escudos pour chaque immigré en situation illégale »¹⁸.

Au début du processus de légalisation, plusieurs députés liés au Parti Socialiste ont considéré que les nouvelles dispositions légales devraient être interprétées à la lumière de la législation du travail en vigueur, et, étant donné que le permis de séjour dépend d'un contrat de travail, il serait seulement possible d'annuler le permis de séjour « si la cause de la non-communication du contrat de travail est imputable au travailleur »¹⁹. À la suite de cette interprétation étendue, le directeur du service des Étrangers et des Frontières a obtenu que le travailleur qui ne parviendrait pas à obtenir un contrat de travail écrit et valable, devrait aller « à l'Inspection générale du travail, pour y faire la preuve, avec des témoins, de sa situation de travailleur ». Après cette démarche, son permis de travail serait accepté²⁰.

Le projet d'un nouveau processus de régularisation extraordinaire d'immigrés clandestins a été abandonné. Il était soutenu par la gauche parlementaire (PCP – Partido comunista português, PEV – Partido ecologista « dos verdes » et BE – Bloco de esquerda) et se fondait sur le fait qu'on estime « à environ 50 000 le nombre de citoyens étrangers qui habitent et travaillent dans la clandestinité », et que l'État tolère l'exploitation qui résulte de la clandestinité, parce qu'il a besoin de ces immigrés pour réaliser de grands travaux publics²¹.

En conclusion, l'internationalisation de l'économie, l'augmentation des flux de capitaux et la flexibilisation du travail, sont des éléments essentiels pour comprendre les phénomènes migratoires et les modifications

17. « Imigrantes sim, mas controlados », *Expresso*, 22 juillet 2000 : 21.

18. N.S. TEIXEIRA, « Imigração : nova lei para nova política », *Diário de Notícias*, 22 janvier 2001 : 10.

19. S.J. ALMEIDA, « Legalização não obriga a contrato : deputado do PS interpreta a Lei », *Público*, 2 février 2002 : 7.

20. C. CARVALHO & I. LOPES, « Lei com outra interpretação », *Expresso*, 3 février 2001 : 20.

21. À confronter aux raisons présentées par le *Bloco de Esquerda* à l'Assemblée de la République, en juin 2000, sous la forme du projet de loi n° 117/VIII à propos de l'ouverture d'un nouveau processus de régularisation extraordinaire d'immigrés clandestins : « [L'État] a eu besoin de cette main-d'œuvre pour la réalisation de grands travaux publics, comme l'Expo'98, le Pont Vasco da Gama, les nouvelles voies d'accès à la grande Lisbonne, le Barrage du Alqueva, l'extension du métro à Lisbonne. Et tout montre qu'il en aura besoin pour répondre aux exigences des projets de construction civile et de travaux publics qui sont prévus à court et moyen terme. Au-delà de la construction du métro de surface de la région de Porto ou de la construction du Barrage du Alqueva, les travaux en rapport avec l'Europe de 2004 augmentent : la construction de 303 hôtels et de 5 tout nouveaux stades de football, la rénovation de stades et l'extension du réseau routier... ».

successives apportées à la législation au cours de la dernière décennie. Il faut ajouter que la « structure occupationnelle de la population active étrangère au Portugal (...) fait apparaître la sur-représentation de celle-ci à la fois dans les professions hautement qualifiées et dans les activités de faible qualification »²². En d'autres termes, au sommet de la pyramide sociale, nous trouvons des professionnels « étrangers » hautement qualifiés, en général des citoyens communautaires ou américains (dont environ 4 000 Brésiliens) et, de l'autre côté, au bas de l'échelle, il y a un nombre croissant de travailleurs « immigrés », majoritairement originaires des Palop – environ 80 % des Capverdiens et des Guinéens travaillent dans la construction et les travaux publics – et, maintenant, de l'Europe de l'Est, pour des travaux non qualifiés et sur le marché du travail informel²³.

Le traitement différencié de l'immigration par quelques médias

Nous nous proposons de faire l'analyse de la presse, à partir d'un total d'environ soixante articles de presse, extraits de deux quotidiens de référence, *Público* et le *Diário de Notícias*, au cours des mois de juillet et août 2000. Ces matériaux comprennent des reportages, des informations, des articles d'opinion et des photos, et, pour plus de la moitié d'entre eux, des manchettes (titres, sous-titres, et photos) de première page.

La délimitation du corpus empirique a obéi aux suppositions suivantes : tout d'abord, comme les mois de juillet et août sont les mois de discussion à l'Assemblée de la République d'une nouvelle modification de la Loi de séjour des étrangers, il est probable, étant donné l'effet d'agenda²⁴, que la presse insiste sur la question de l'immigration. Une deuxième supposition provient d'études antérieures²⁵ qui montrent que les mois d'été, en raison du manque de matière politique nationale et internationale, sont ceux qui font le plus de place aux événements concernant les problèmes de l'immigration, en y mêlant la deuxième et la troisième génération d'immigrés des Palop, qui ont pour la plupart la nationalité portugaise, mais qui sont communément vus, de façon discriminatoire, comme des « immigrés »²⁶.

Au début des années 1980, Peter Braham a écrit *How the Media Report Race*, un article qui est toujours très actuel dans les rapports qu'il établit entre la société, les médias et l'immigration. Sa première constatation porte sur le fait qu'au début des années 1950, bien que l'immigration vers la Grande-Bretagne fût principalement constituée de Blancs, le mot « immigré » était utilisé presque comme un synonyme de Noir, étant donné que « dans la tête de beaucoup de Blancs la pigmentation noire était associée à la saleté, la pauvreté, un statut social bas, une faible intelligence, une

22. M.I. BANHA, J. FERRAO & J.M. MALHEIROS, « Les immigrés et le marché de travail : le cas portugais », *Análise Social* (Lisbonne), XXXIV (150) 1999 : 147-173.

23. INE, *Estatísticas demográficas e anuários estatísticos*, Lisbonne, 1998.

24. M. McCOMBS & D. SHOW, « The Agenda-Setting Function of Mass Media », *Public Opinion Quarterly* (Chicago), 36, 1972 : 176-187.

25. I. Ferin CUNHA, *Os africanos na imprensa portuguesa : 1993-1995*, Amadora, Instituto Português da Juventude - Câmara Municipal da Amadora, 1995.

26. M. MARQUES et alii, « Between the "Lusophone community" and European Integration, where do Immigrants fit in ? », *SociNova* (Lisbonne), Working papers, 10, 1999.

sexualité animale, un primitivisme, la violence et, en général, à une infériorité »²⁷. La deuxième question touche à la nature des médias (ici, de la presse écrite), aux valeurs que l'immigration met en jeu, comme la perception de la société dominante face aux menaces potentielles et conflits provoqués par des minorités noires. À la suite de ces observations et des travaux déjà produits par d'autres auteurs²⁸, il convient d'ajouter qu'une grande partie des images qu'on trouve dans les médias et dans la presse reflètent l'expérience et les intérêts des groupes dominants – que l'on considère comme majoritaires – dans notre société, et que l'on présuppose qu'ils constituent eux-mêmes le public ou les lecteurs.

Dans cette perspective, notre analyse de presse obéit à deux moments méthodologiques distincts : il s'agit dans un premier temps d'analyser le contenu des informations, à partir des titres et des sous-titres, puis, dans un second temps, par une analyse du discours, d'identifier les visions du monde qui président à la production et à la reproduction des textes informatifs, en particulier les visées stratégiques ou tout ce qui permet de repérer les modes d'appréhension dominants de la société portugaise²⁹.

Dans l'analyse du contenu, les titres et sous-titres des articles ont été considérés comme l'unité de registre, choisissant comme catégorie centrale de l'analyse l'acteur social et ses diverses facettes. Ainsi, une attention spéciale a été accordée aux mots faisant appel à la nationalité et ethnies, circonstances/lieu de l'événement, genre, groupe d'âge, rôle social et valeurs³⁰.

Dans l'analyse du discours, vu l'ampleur des tâches à accomplir, nous nous sommes concentrés sur la représentation des acteurs sociaux³¹ et les stratégies narratives qui permettent leur inclusion ou exclusion dans les articles. Deux reportages ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie. Le premier a été réalisé pendant le mois de juillet par le journal *Público*, à propos des dits « gangs juvéniles » constitués surtout par des jeunes de la deuxième génération de l'immigration qui, bien qu'ils ne soient pas des immigrés, se trouvent périodiquement associés aux problèmes générés par l'immigration. Le second reportage a été publié dans le *Diário de Notícias* les 5 et 6 août à propos des immigrés d'Europe de l'Est.

Il convient de revenir quelque peu sur le contexte des mois de juillet et août. En juillet, sont décidés le III^e programme communautaire de soutien, le déroulement de l'Euro 2004 au Portugal, ainsi que de grands investissements portant surtout sur les infrastructures. C'est aussi le mois où commencent les vacances scolaires et les débats de l'Assemblée de la République pour modifier la loi de Séjour des Étrangers.

27. P. BRAHAM, « How the media report race », in M. GUREVICH et alii (eds), *Culture, Society and the Media*, Londres, Routledge, 1998 : 268-286.

28. T. LIEBES & J. CURRAN, eds, *Media, Ritual and Identity*, Londres, Routledge, 1998.

29. E. PEDRO, « Análise crítica do discurso : aspectos teóricos, metodológicos e analíticos » in E. PEDRO, *Análise crítica do discurso*, Lisbonne, Caminho, 1997 : 19-46.

30. A. BERGER, *Media and Communication Research Methods*, Londres, Sage, 2000.

31. T. VAN LEEUWEN, « A representação dos actores sociais », in E. PEDRO, *Análise...*, op. cit. : 169-222.

À la fin du mois de juin et pendant le mois de juillet, les agressions dans les trains de banlieue et contre les stations-service, dans lesquelles un grand nombre de jeunes des périphéries de la Zone métropolitaine de Lisbonne sont impliqués, ont été fréquents. Les médias, en général, et la télévision, en particulier, ont largement couvert ces événements, et invité les chefs des partis de l'opposition à donner leur avis à propos de ces phénomènes, inédits par leur ampleur au Portugal. Les partis de l'opposition commencent alors à faire le lien entre les actes de délinquance, commis par des jeunes de la deuxième et troisième générations d'immigrés, et les modifications apportées à la loi de Séjour des Étrangers, et appellent le gouvernement à exercer une plus grande vigilance à l'égard de l'immigration clandestine, tout en favorisant l'insertion des immigrés en situation légale. À l'aube du 22 juillet, un groupe de jeunes de la deuxième génération attaqua plusieurs stations-service dans la zone métropolitaine de Lisbonne, après avoir essayé de violer une actrice du théâtre et de la télévision très connue au Portugal. Ce fait vient accentuer dans les médias, surtout à la télévision, le thème de l'immigration et de ses « problèmes », c'est-à-dire la délinquance de beaucoup de jeunes de la deuxième et la troisième générations.

Selon les informations qui existent dans la base de données du projet *Observatory against ethnic and sexual discrimination*, l'on remarque que les journaux télévisés consacrés en majorité à l'immigration font l'amalgame entre l'immigration d'origine africaine et la délinquance juvénile, la sécurité publique et leurs conséquences politiques.

La pression des médias, qui prétendent évoquer le sentiment général « d'insécurité » des habitants de la zone métropolitaine de Lisbonne par l'intermédiaire de sondages³² et la pression des partis de l'opposition, ont conduit le ministre de l'Intérieur à démissionner. Simultanément, des mesures réorganisent la politique de réinsertion sociale de jeunes délinquants et modifient la responsabilité pénale des mineurs. Pendant les mois de juillet et août³³, les références dans les médias aux immigrés de l'Europe de l'Est, à leurs conditions de travail et de vie, ainsi qu'à l'exploitation réalisée par des réseaux organisés de main-d'œuvre et des patrons peu scrupuleux, augmentent également.

Nous avons donc classé les soixante articles de *Público* et du *Diário de Notícias* de juillet et d'août en fonction de deux grandes thématiques : ceux qui portent sur l'immigration perçue par une grande partie de la société comme étant « d'origine africaine » – c'est-à-dire les deuxième et troisième générations d'immigrés africains – et l'immigration de l'Europe de l'Est.

Voici quelques manchettes relatives aux immigrés des deuxième et troisième générations – descendants d'immigrés des Palop, connus socialement comme « immigrés d'origine africaine » : « Reportage dans les quartiers problématiques : Voyage à l'intérieur des "gangs" de la Grande Lisbonne »³⁴ ; « Dix pour cent des détenus, en majorité Africains : des

32. Accord entre la Mairie de Lisbonne et le centre de sondages de l'Universidade Católica Portuguesa.

33. On doit confronter les enregistrements concernant les mois de juillet et août de 2000, dans la base de données du projet *Observatory against ethnic and sexual discrimination*.

34. *Público*, première page avec photo, 2 juillet 2000.

étrangers accomplissent de lourdes peines au Portugal »³⁵ ; « des victimes ont identifié des jeunes détenus par la PSP (Policia de segurança pública) : des accusés seront présentés demain au tribunal. Hier, deux vols de plus ont été enregistrés »³⁶ ; « "Gang" en prison : le juge inflige la prison préventive à six membres du "gang" et l'internement d'un mineur dans une maison de correction »³⁷. Il convient de mentionner que la majorité des photos en première page comme dans les pages intérieures, montre des jeunes et des adolescents d'origine africaine en train d'être arrêtés par la police.

L'acteur social-type défini comme « d'origine africaine » – qui n'a pas les honneurs du discours direct et dont les propos sont rapportés – est, dans cette étude de cas, manifestement un adolescent ou un jeune adulte. Il habite des quartiers dégradés ou de relogement dans la périphérie de la Grande Lisbonne, n'a pas en général de famille structurée et a connu l'échec scolaire et divers passages par des collèges ou des instituts de rééducation. Il est originaire du Cap-Vert, né au Portugal, et est perçu comme un délinquant ou un marginal dès qu'il refuse d'accepter un emploi quelconque (lié à la construction civile ou faisant des travaux non qualifiés). On l'accuse en outre de préférer – en fonction de ses valeurs – voler ou faire du trafic de drogue³⁸.

En opposition à l'acteur social perçu comme « d'origine africaine »³⁹, nous avons d'autres acteurs sociaux, en général individualisés (tel est le cas des policiers et des juges qui ont droit, pour leur part, de s'exprimer à la première personne), déterminés par la dénomination fonctionnelle et symbolique (par la référence à des fonctions et des actions au bénéfice du maintien de l'ordre, de la justice et du bien-être social) et l'identification physique (les articles font référence au temps et à l'espace). D'autres acteurs sociaux comme l'État, le gouvernement, ou les victimes de la criminalité, sont aussi supprimés, omis ou considérés comme de simples objets.

Quant à l'immigration venue d'Europe de l'Est, la même méthode nous livre ces titres en première page : « Les entreprises de construction veulent engager 50 000 ouvriers de l'Est : le manque de personnel peut

35. *Público*, première page, avec photo, 4 juillet 2000.

36. *Diário de Notícias*, première page, avec photo, 23 juillet 2000.

37. *Diário de Notícias*, première page, avec photo, 25 juillet 2000.

38. « Ils agressent et attaquent des gens. Provoquent des profanations. Incendient des grandes poubelles, "taguent" les murs, volent des autos. Ce sont des adolescents qui se déplacent en bandes de 10, 15 ou 20. Ils fument du hachisch, la plupart ne consomme pas de drogues dures. Ils habitent des quartiers dégradés, clandestins ou défavorisés de la région de Lisbonne. Une partie appartient à la deuxième génération d'Africains qui sont venus au Portugal : mais ceux-ci ont plus d'affinités avec l'imaginaire "rap" de l'Amérique du Nord qu'avec la culture de leur pays. Cela se voit dans la "fierté noire", dans la haine du "flic", dans la musique, dans les tennnis colorés, dans les casquettes, dans l'agressivité. Une autre partie est constituée des jeunes Blancs de la périphérie de Lisbonne aussi marginalisés que les premiers. Mais les groupes des Blancs et des Noirs sont normaux. La police connaît quelques chefs de bande. Elle les capture régulièrement, et régulièrement les relâche. La racine du problème est évidemment socio-économique. La solution pourra passer fréquemment par la réadaptation des écoles et par la réintégration des petits délinquants », R.D. FELNER, « Os dias da vida dos « gangs » de Lisboa », *Público*, 2 juillet 2000 : 2.

39. À ce sujet, Diogo Pires Aurélio, le médiateur du *Diário de Notícias*, écrit : « Dire que le "gang" était composé de Noirs ou que l'assaillant était de "race africaine", n'est pas dire seulement l'origine ethnique de ceux que la police poursuit ou attrape : c'est aussi dire objectivement que cette origine ethnique aurait quelque chose à voir avec ce qui s'est passé... », in « Cidadãos, mas pretos », *Diário de Notícias*, 24 juil. 2000 : 4.

compromettre les travaux en cours et beaucoup d'autres prévus à court terme »⁴⁰, « Des mafias opèrent en Algarve : des recruteurs peu scrupuleux décident de la vie des immigrants de l'Est, qui sont déjà environ 20 000 dans le sud du Pays »⁴¹; « Clandestins : travail d'esclave sur la rive Sud »⁴². Il convient de rappeler que la plupart des photos, dans les pages intérieures des journaux s'intéressent plus aux conditions de travail dans la construction civile qu'aux propres immigrants de l'Europe de l'Est.

L'acteur social est ici constamment cité et individualisé, très souvent actif. Le discours est souvent à la première personne, soit dans le corps des articles, soit dans la citation des sources. Les personnages sont situés, presque toujours de façon positive, grâce à leurs caractéristiques socio-économiques, comme leur formation professionnelle ou leurs occupations passées ou présentes, à une description, de leur nationalité, de leur aspect physique, de leur âge, de leurs conceptions de la famille du travail, du civisme. Les photos, surtout dans les reportages, renforcent le discours des articles et la construction publique de l'acteur social, dans la mesure où elles contribuent à incarner le message véhiculé par le texte.

Ainsi, l'acteur social immigré de l'Europe de l'Est est surtout un homme (malgré quelques références aux femmes et aux couples), adulte, d'âge moyen. Il travaille dans la construction civile et a une formation supérieure pour les fonctions qu'il exerce à présent. Il est arrivé au Portugal à travers des réseaux clandestins de main-d'œuvre, venant surtout de Moldavie, d'Ukraine ou d'une autre ancienne République de l'Union soviétique. Il est en situation illégale – en situation de précarité face à un intermédiaire, un patron ou un entrepreneur – et il veut légaliser son statut. Il habite dans des baraques de chantiers ou loue des chambres. Il garde une grande partie de l'argent, travaille plus de dix heures par jour y compris les week-ends. Il est chrétien, de confession orthodoxe, il essaie d'apprendre le portugais, envoie presque tout l'argent à la famille qu'il veut faire venir pendant quelque temps, au Portugal⁴³.

À côté de l'immigré de l'Europe de l'Est, s'affiche un groupe d'acteurs sociaux inclus, passifs mais personnalisés (les recruteurs de main-d'œuvre, les intermédiaires, les chefs d'entreprise malhonnêtes et les constructeurs civils), déterminés par dénomination fonctionnelle (par référence aux fonctions et aux actions), par dénomination symbolique (comportements et attitudes face aux acteurs sociaux immigrés de l'Est) et par identification physique (référence dans les articles à la nationalité, au temps et à l'espace). Dans un autre groupe d'acteurs sociaux inclus, passifs et impersonnels, on retrouve l'État, le gouvernement, les fonctionnaires du service des Étrangers et des frontières, les fonctionnaires de l'inspection générale du travail et les

40. *Público*, première page, avec photo, 7 juillet 2000.

41. *Diário de Notícias*, première page, 5 août 2000.

42. *Público*, première page, 11 août 2000

43. J.P. FONSECA & J.M. OLIVEIRA, « Imigração de Leste no Algarve (I) », *Diário de Notícias*, 5 août 2000 : 4. Chapeau : « La misère qui atteint des millions de gens des pays de l'Est, a poussé beaucoup de citoyens vers l'Occident à la recherche d'une vie meilleure. L'Algarve est rempli de ressortissants d'Europe orientale. Ce sont des travailleurs illégaux avec des visas de touriste. Beaucoup vivent misérablement. Les opportunistes tirent profit de cet état de fait ».

confédérations du travail. Ces acteurs sont fréquemment cités parce qu'ils s'écartent des fonctions qu'ils devraient accomplir.

* * *

L'immigration perçue comme d'« origine africaine » - en réalité, ce qui est socialement perçu comme immigration d'« origine africaine », c'est-à-dire, les deuxième et troisième générations d'immigrés des Palop⁴⁴ - et l'immigration de l'Europe de l'Est, sont présentées par les médias de manière opposée.

Ces images des individus perçus comme « immigrés d'origine africaine » et des immigrés de l'Europe de l'Est invitent à faire quelques observations. La première concerne la réaffirmation du rôle des médias dans la construction et la transformation des perceptions. Ce que les médias produisent, d'après Stuart Hall⁴⁵, sont précisément des représentations du monde social, des images, des descriptions, des explications et des tableaux de l'état du monde. En ce sens, les médias construisent pour le public, des définitions des « groupes ethniques », de l'« immigration » et de ses caractéristiques, toujours dans la perspective des groupes dominants ou majoritaires dans la société⁴⁶. En même temps, ils déterminent ce qui est censé être compris comme problème de l'immigration ou de « race ». Nous pouvons affirmer que ce qu'ils publient à propos de l'immigration et groupes ethniques, influence directement les perceptions sociales dans ce domaine et renforce les stéréotypes et les préjugés concernant les groupes ethniques. Indépendamment du discours « politiquement correct », on suggère que les individus perçus comme « immigrés d'origine africaine » sont une minorité menaçante pour l'ordre « Blanc » majoritairement dominant⁴⁷, même quand des crimes et délits identiques sont commis par des « Blancs ». Ainsi, il paraît possible d'affirmer que les médias et la presse font le jeu du racisme subtil présent dans la société portugaise⁴⁸, dans la mesure où, soit en évitant de mentionner la « race », soit en la mentionnant, on finit par attribuer implicitement tous les problèmes de l'immigration à « l'origine africaine » même. Cette question devient plus claire en la comparant avec les images de l'immigration de l'Europe de l'Est.

44. À ce sujet et pendant cette période, il faut mentionner les articles qui font circuler les appels des Associations des immigrés capverdiens aux médias, pour leur demander que les problèmes de l'immigration ne soient plus associés aux problèmes de la délinquance juvénile. Par exemple : « L'Association refuse l'association à la violence : les originaires du Cap-Vert disent que les auteurs des attaques doivent être punis. Et ils sont sur leurs gardes contre les injustices », *Diário de Notícias*, 18 août 2000 : 18 ; ou encore l'article du médiateur du *Diário de Notícias*, Diogo Pires Aurélio, « *Cidadãos, mas pretos* », *Diário de Notícias*, 24 juillet 2000 : 4.

45. S. HALL, « The Whites of Their Eyes : Racist Ideologies and the Media », in G. DINES & J. HUMEZ (eds), *Gender, Race and Class in Media*, Londres, Routledge, 1995 : 18-22.

46. L. GOSS, « Minorities, majorities and the Media », in T. LIEBES & J. CURRAN (eds), *Media...*, *op. cit.* : 87-102.

47. P. BRAHAM, « How the media report race... », *op. cit.* : 271.

48. J. VALA, *Novos Racismos*, Oeiras, Celta, 1999.

Un processus contraire semble en cours en ce qui concerne la représentation des immigrés de l'Europe de l'Est. En accord visible avec le pouvoir politique et économique, la presse souligne le déficit démographique et le besoin chronique de main-d'œuvre. Ce « fait », exposé et construit par les médias, aboutit à la constatation que l'immigration extérieure à l'Europe est rendue difficile par les Accords de Schengen, exception faite des Brésiliens. Pour cette raison, l'entrée des immigrés des Palop devient difficile et implique de recourir à un autre groupe de travailleurs. La disponibilité des Européens de l'Est, leur proximité géographique, les facilités dans l'obtention des visas et leur qualification professionnelle, en font des candidats « naturels ». Pour faire accepter cette immigration, on raconte des trajectoires individuelles, on met en valeur les qualités humaines et professionnelles des immigrés, on les compare aux Portugais qui partaient dans les autres pays européens dans les années 1960.

Ainsi, nous sommes tentés de conclure que la presse a tendance à regarder les immigrés de l'Europe de l'Est comme « nous-mêmes », cela veut dire, comme des citoyens qui exercent des actions et ont des droits, même quand ils ne parlent pas le portugais et se trouvent en situation illégale. En ce sens, on peut dire que les immigrés de l'Europe de l'Est font l'objet d'un discours empathique de la part de la presse, une attitude qui renforce les représentations dominantes⁴⁹. Tel n'est pas le cas des jeunes luso-africains que la presse a tendance à considérer comme des non-citoyens, à enfermer dans une image de minorité en situation d'illégalité ou de « débiteur social », en stimulant le racisme implicite et explicite.

Jun 2001

Isabel Ferin CUNHA

Universidade católica portuguesa, Lisbonne

49. S. HALL, « The Whites of Their Eyes : Racist Ideologies and the Media », in G. DINES & J. HUMEZ (eds), *Gender, Race and Class in Media*, Londres, Routledge, 1995 : 18-22.
